



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

8. Domaines de compétences / 8.1 Enseignement

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Était Représentée : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-110

Objet : école année scolaire 2023 - 2024

Convention de prestation de services pour l'éducation artistique

Monsieur le Maire lit le projet de convention de prestation de services pour une action éducative à l'école.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, pendant ou en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

Mme BESSIÈRE est mise à disposition pour assurer une intervention dans le domaine de l'éducation artistique.

Horaires de l'intervention : lundi entre 14h et 16h

Ainsi qu'une semaine de « classe création » du 25 au 31 mars, avec des interventions quotidiennes.

Intervention forfaitaire à titre onéreux : La prestation forfaitaire s'élève à 1400 euros, plus des indemnités de frais de déplacement également forfaitaire s'élevant à 100€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la convention de prestations de services entre l'école, Mme BESSIÈRE et la Mairie ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

Le Maire,
Richard FIOL

